

Séance du Conseil communal du 9 mars 2022

Convocation et annonce du 3 mars 2022

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre, SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin, JUNGBLUT Tom (CSV), échevin, EIFES Eric (DP), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), WEYMERSKIRCH Patrick (LSAP), conseillers communaux, TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f., GASPAR Alix, rédactrice du rapport.

Excusés : ZHU Dali (DP), LAKAFF Laurent (CSV)

1. Définition du lieu de la réunion du conseil communal

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de définir le Centre culturel de Moutfort comme lieu de cette séance du conseil communal.

2. Personnel communal

Huis clos.

3. Création de deux postes et conversion d'un poste de fonctionnaire

Madame la bourgmestre explique que plusieurs postes sont créés ou convertis pour que les différents services communaux puissent continuer à offrir un service de qualité aux citoyens. Elle cite la création d'un poste administratif de la carrière C, groupe d'indemnité C1, la création d'un poste de la carrière A2, sous-groupe scientifique et technique (ancien ingénieur-technicien) et la conversion d'un poste de la carrière C1, groupe d'indemnité technique (ancien expéditionnaire) en un poste de la carrière B1, groupe d'indemnité technique.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la création de deux postes et la conversion d'un poste de fonctionnaire.

4. Approbation de deux conventions – SIAS

Tom Jungblut, échevin de l'environnement, présente la convention relative aux frais de personnel concernant l'animateur EAU pour la coordination et la surveillance des zones de protection des eaux. Les coûts de personnel sont pris en charge par le Fonds pour la gestion de l'eau durant les deux premières années et sont ensuite répartis à hauteur d'1/3 pour les fournisseurs d'eau et 2/3 pour le fonds.

Il présente également la convention concernant la répartition financière des coûts dans le cadre du programme de mesures pour les zones de protection. La clé de répartition des coûts dépend notamment du débit moyen des sources. Les coûts pour la commune de Contern s'élèvent à 40,51 %.

Jean-Jacques Arrensdorff salue les deux conventions et attire l'attention sur les subsides du Fonds pour la gestion de l'eau. Il demande également à recevoir le catalogue de mesures spécifique de la société BEST. Ce catalogue sera transmis à Jean-Jacques Arrensdorff.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver deux conventions SIAS.

5. Désignation d'un représentant pour chacun des groupes de travail « Wasseranimateur » et « Scheedhaff »

En conséquence des conventions qui viennent d'être votées, la commune de Contern a besoin d'un délégué pour le comité de collaboration régional et d'un représentant pour participer aux réunions organisées dans le cadre de l'application du programme de mesures. Le collège échevinal propose d'attribuer ces deux postes à Tom Jungblut, échevin de l'environnement, car il dispose des compétences requises dans le domaine de l'eau.

Le conseil communal décide de nommer l'échevin Tom Jungblut représentant pour les groupes de travail « Wasseranimateur » et « Scheedhaff » à 6 voix pour et 3 abstentions (Jean-Jacques Arrensdorff, déi Gréng, Eric Eifes, DP, Laurence Wolter, déi Gréng).

6. Approbation d'une convention – Amicale Conter Pompjeeën « jeep Willys »

Madame la bourgmestre présente la convention relative à la jeep Willys conclue entre l'administration communale de Contern et l'Amicale Conter Pompjeeën. La commune est propriétaire du véhicule restauré par l'Amicale Conter Pompjeeën qui n'a pas ménagé ses efforts. Les conditions de propriété et d'utilisation viennent d'être définies. La convention prévoit que les coûts de réparation, d'entretien, de taxe de circulation et d'assurance sont pris en charge par l'administration communale de Contern. Tous les autres coûts sont réglés par l'Amicale Conter Pompjeeën.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec l'Amicale Conter Pompjeeën relative à la jeep Willys.

7. Approbation d'une convention – EnerCoop Syrdall

Fernand Schiltz, échevin, explique le contenu de la convention signée avec EnerCoop Syrdall sur l'utilisation des toits de l'école de musique d'Oetrange pour produire de l'énergie solaire. La convention est entrée en vigueur le 1^{er} février 2022 pour une durée de 15 ans. La commune est toujours à la recherche de surfaces et de toitures appropriées pour l'installation de panneaux photovoltaïques en vue de protéger le climat.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec EnerCoop Syrdall.

8. Approbation d'un acte – Cession gratuite à Oetrange

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte de cession gratuite à Oetrange.

9. Approbation d'un acte – Achat d'un logement à Moutfort

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte relatif à l'achat d'un logement à Moutfort. Ce logement est repeint pour être ensuite loué comme logement social.

10. Approbation d'un compromis d'échange – Échange de terrains à Oetrange

Madame la bourgmestre présente le compromis d'échange relatif à un terrain de 0,33 are, situé à Oetrange, contre deux terrains de 0,05 are, également à Oetrange.

Les terrains présentant une différence de superficie de 0,28 are, l'échange est réalisé moyennant le paiement d'un montant résiduel de 11 200,00 euros au profit de la commune de Contern.

Le conseil communal décide d'approuver le compromis relatif à l'échange de terrains à Oetrange à 7 voix pour et 2 abstentions (Jean-Jacques Arrensdorff, déi Gréng, Laurence Wolter, déi Gréng).

11. PAP « Bei der Hiel » à Moutfort – Approbation de la convention et du projet d'exécution

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention et le projet d'exécution concernant le PAP « Bei der Hiel » à Moutfort.

12. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Tom Jungblut, échevin, évoque l'analyse des comptes de la commune de Contern par le contrôleur des finances. Il souligne que le Service financier a fourni un bon travail avec le secrétaire communal f. f. Tim Taziaux, dans le strict respect des prescriptions et des lois. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020.

13. Création de six nouveaux articles dans le budget communal

Tom Jungblut, échevin des finances, explique pourquoi il était nécessaire d'inscrire six nouveaux postes budgétaires au budget 2022. Les dépenses concernent les coûts liés à la jeep Willys et aux

redevances d'utilisation pour le Night Rider. Au niveau des recettes, les ajouts portent sur les remboursements des assurances après les sinistres, le paiement d'Enovos Luxembourg SA pour la production d'électricité, l'abonnement annuel « Night Card » du Night Rider et l'abonnement annuel du Conti Bus.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la création de six nouveaux articles dans le budget communal.

14. Approbation d'un devis et de l'avant-projet détaillé – Zone à 30 km/h à Contern

Madame la bourgmestre présente le projet d'une zone à 30 km/h au centre de Contern dans l'optique d'un apaisement considérable du trafic.

Eric Eifes applaudit l'idée d'apaiser la circulation mais souligne qu'il faut tenir compte des exigences des piétons, des automobilistes et des chauffeurs de bus. Un aménagement de la voirie en encoche pour le transport scolaire serait très utile à cet endroit selon lui. Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics ne prévoit plus de tels aménagements. Le collège échevinal prendra toutefois contact avec l'Administration des ponts et chaussées pour étudier les options possibles pour cette section de voirie.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un devis et l'avant-projet détaillé concernant la zone à 30 km/h à Contern.

15. Approbation d'un devis et de l'avant-projet détaillé – Construction d'un parking à Contern

Madame la bourgmestre présente le devis et l'avant-projet pour la construction de places de parking derrière l'ancien bâtiment scolaire à Contern. Le projet porte sur une centaine d'emplacements. Outre les places de parking classiques, il y aura des zones réservées aux bus, aux voitures électriques et aux personnes handicapées.

Le conseil communal décide d'approuver le devis et l'avant-projet relatif à la construction d'un parking à Contern à 7 voix pour et 2 abstentions (Jean-Jacques Arrendorff, déi Gréng, Laurence Wolter, déi Gréng).

16. Subside extraordinaire – World Rescue Challenge

Le collège échevinal propose d'octroyer au comité d'organisation de l'asbl World Rescue Challenge 2022 un subside de 250,00 €.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le subside pour le World Rescue Challenge.

17. Création d'un nouveau groupe de travail – Pacte Nature

Fernand Schiltz, échevin, explique qu'il est prévu de créer un groupe de travail « Équipe Pacte Nature » dans le cadre du Pacte Nature.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la création d'un nouveau groupe de travail concernant le Pacte Nature.

18. Approbation de la démission de deux membres de deux commissions

Madame Marianne Schanck-Kettmann démissionne de la commission Sports. Madame Marie-France Back-Pelaié démissionne de la commission Culture et tourisme.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la démission d'un membre de la commission Sports et d'un membre de la commission Culture et tourisme.

19. Nomination de plusieurs membres dans divers groupes de travail et commissions

Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer plusieurs membres pour les commissions Sports, Intégration, Enseignement musical, Homme de l'art, Mobilité, Égalité des chances et pour les groupes de travail Équipe Fairtrade et Équipe Pacte Nature.

Après un vote, le conseil communal décide de nommer de nouveaux membres pour la commission Culture et tourisme.

20. Adaptation du règlement de circulation de la commune de Contern

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'adaptation du règlement de circulation de la commune de Contern relatif aux règles de stationnement dans la rue « Op der Haangels » à Contern. Il est désormais interdit d'y stationner, sauf sur les places de stationnement marquées ou aménagées, du n°1 au n° 5a des deux côtés de la voirie.

21. Approbation d'un règlement de circulation – Rue de la Source, modification à durée déterminée

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un règlement de circulation urgent provisoire à Moutfort, rue de la Source, du 21 février au 15 avril 2022. Cette modification est nécessaire car il n'est pas possible de circuler dans la rue aux abords des tranchées ouvertes pour les travaux d'égouttage.

22. Approbation de recettes

Laurence Wolter quitte la salle. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les recettes à hauteur de 341 442,32 € pour l'année 2021 et de 2 101 231,71 € pour l'année 2022.

23. Informations et questions des conseillers communaux

Madame la bourgmestre évoque la réception de lettres de remerciement de l'UGDA et de la ville d'Echternach.

Elle est ravie de l'affluence et de la solidarité des citoyens à l'occasion de la collecte de dons pour les réfugiés ukrainiens. Le centre de collecte est déplacé de la zone industrielle vers le hall sportif proche de la commune pour des raisons de place. Madame la bourgmestre remercie le personnel du secrétariat pour la coordination de la situation.

La Résolution du Syvicol concernant la vague de réfugiés est soutenue non seulement par le collège échevinal mais aussi par l'ensemble du conseil communal.

Tom Jungblut, échevin, distribue une copie du Plan pluriannuel financier à tous les conseillers communaux.

Eric Eifes signale les accidents de circulation à la rue de Luxembourg. Madame la bourgmestre l'assure que le risque pour la sécurité n'a pas échappé au collège échevinal et que tout est mis en œuvre pour désamorcer très rapidement la situation avec le Bureau d'études.

Dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie, Patrick Weymerskirch demande si le collège échevinal a prévu d'assister financièrement les citoyens. Tom Jungblut, échevin, explique que le processus est très complexe sur le plan juridique et qu'on préfère attendre de voir si l'État intervient.